



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 20/07/2020	Dossier complet le : 05/08/2020	N° d'enregistrement : 2020-4801

1. Intitulé du projet

Quartier d'habitation "La Croix Blanche 2"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Mauges-sur-Loire

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

Piton Gilles (Maire de Mauges-sur-Loire)

RCS / SIRET

2	0	0	0	5	4	3	3	6	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagements	Projet soumis à examen au cas par cas : 5,23 ha. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un nouveau quartier "La Croix Blanche 2" en prolongement du lotissement "La Croix Blanche 1" en deux tranches sur une superficie totale de 5,23 ha. Ce nouveau quartier sera situé dans la continuité d'une zone urbaine au nord ouest de l'ancienne commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine à Mauges-sur-Loire sur les parcelles 444, 447, 522 et 596.

Ce projet est initié par la commune de Mauges-sur-Loire assisté d'Atelier Sites & Projets (ASP), cabinet d'architectes urbanistes paysagistes-concepteur.

Il aura lieu sur des parcelles anciennement agricoles, le projet n'induit aucune démolition.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de lotissement répond à plusieurs objectifs :

- plan de composition facilitant les économies d'énergie et maîtrisant la place laissée à la voiture ;
- qualité urbaine et architecturale (intégration du projet dans le cadre urbain et végétal existant, coulée verte, espaces de rencontre et continuités douces) ;
- la préservation et la valorisation des atouts paysagers du site (zones humides, trame bocagère) ;
- éviter l'étalement urbain avec une densité de logement d'environ 17 logements/ha ;
- gestion des eaux pluviales par infiltration, à la parcelle ;
- traitement qualitatif des limites public-privé (plantation de haies arbustives avec essences locales adaptées au milieu et aux changements climatiques en limite d'espaces publics) ;
- quartier facilitant le bien-vivre ensemble ;
- programmation adaptée à la réalité du marché immobilier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet se décompose en deux tranches qui feront l'objet chacune d'un Permis d'Aménager (PA) :

1 ère tranche :

- 47 logements dont 31 lots libres de constructeur, 9 logements sociaux et 6 lots destinés soit à l'accession aidée (type PSLA) soit à du logement groupé (type VEFA) ;
- création d'une coulée verte avec aire de jeu (en partie existante) ;
- 1 bassin d'infiltration.

2 ème tranche :

- 42 à 44 logements dont 20% de logements sociaux ;
- création d'espaces verts (jardin humide "pédagogique") ;
- 2 bassins d'infiltration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lots sont viabilisés et les travaux seront réalisés par des aménageurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- deux permis d'aménager ;
- un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (en référence uniquement à la rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales"), régime de déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale :	- 5,23 ha
Tranche 1 :	- 2,78 ha
- 47 logements	dont 9 logements sociaux
- 1 bassin d'infiltration	- capacité de 620 m ³
Tranche 2	- 2,45 ha
- 42 à 44 logements	dont 20% de logements sociaux
- 2 bassins d'infiltration	- capacité de 52 m ³ et 90 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

" La Croix Blanche 2 "

MAUGES-SUR-LOIRE
49 110 (Maine-et-Loire)

Coordonnées géographiques¹ Long. 47° 19' 04" _N Lat. 0 ° 48' 44" _O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

MAUGES-SUR-LOIRE (SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,7 km de la ZNIEFF de type 2 "Vallon de l'Armange" (520220073), à 1,9 km de la ZNIEFF de type 2 "Vallée du ruisseau des Moulins et de Saint Denis" (520014718), à 2,8 km de la ZNIEFF de type 2 "Vallée du Jeu" (520012919).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet à fait l'objet d'un inventaire réglementaire des zones humides (réalisé par Atlam). Deux zones humides ont été identifiées sur le site du projet : - une au nord du site d'environ 340 m ² qui sera impactée par le projet mais sera située en fond de jardin (maintien de sa fonction). Elle fera l'objet d'une compensation à proximité qui sera intégrée au sein d'une "coulée verte". - une au sud du site d'environ 690 m ² qui ne sera pas impactée par le projet et intégrée dans un "jardin humide pédagogique".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mauges-sur-Loire est concernée par deux PPR : - "Vals de Chalennes - Montjean" : Aléa : Par crue à débordement lent de cours d'eau. - "Marillais - Divatte" : Aléa : Par crue à débordement lent de cours d'eau. Elle est également concernée par 6 PSS : Aléa : Inondation. Le site d'étude est situé en bordure nord du ruisseau de Saint-Laurent. PPR "Vals de Chalennes" : approuvé le 15/09/2003 et révisé le 24/06/2014 ; PPR "Marillais - Divatte" : approuvé le 22/03/2004 ; les 6 PSS : approuvés le 06/11/1958.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 5,2 km des périmètres Natura 2000 les plus proches : - ZPS : "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR5212002) - ZSC : "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes" (FR5200622)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront en partie réutilisés sur le site et le solde éventuel sera évacué. Les matériaux utilisés pour le projet seront : - principalement de l'enrobé sur la chaussée ; - béton pour une partie de la chaussée et le cheminement ; - pavé à joints engazonnés pour les stationnements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site intervient sur une zone agricole en prairie et culture peu sensible. Il conduit à impacter : - une zone humide de 340 m ² en fin de jardin qui sera compensée ; - quelques sections de haies pour la création des accès. Le projet maintient : - la majorité des haies bocagères existantes dont certaines seront renforcées ; - l'ensemble des arbres remarquables et le muret en pierre sèche présent en limite sud est du périmètre. - les corridors écologiques du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 5,2 km des Natura 2000 ZPS (FR5212002) et ZSC (FR5200622) "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes". De par l'éloignement et les caractéristiques du site, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats inscrit(s) au formulaire standard de données du site. Le projet maintient les arbres à enjeu dont ceux occupés ou potentiellement occupés par le grand capricorne du chêne, espèce inscrite au formulaire standard de données et qui ne sera donc pas impacté par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe sur d'anciennes parcelles agricoles actuellement en zones à urbaniser à dominante habitat à court, moyen ou long terme (1AUa ou en 2AUa)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Mauges-sur-Loire est concernée par le risque technologique suivant : - transport de marchandises dangereuses : site non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mauges-sur-Loire est concernée par les risques naturels suivant : - Inondation - Mouvement de terrain - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Séisme - Zone de sismicité : 3 (modérée) - Transport de marchandises dangereuses : site non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront relatifs aux travaux de construction (en phase travaux) puis à la fréquentation du nouveau quartier (en phase opérationnelle). Le projet sera desservi par trois accès : un par le nord via le chemin de la Croix Blanche (existant), un par l'est via la rue du Courtillier (existant) le dernier rejoignant le chemin de la Croix Blanche par le sud. Ces voix d'accès seront complétées par des voies secondaire partagées (piétons, vélos, automobiles) et par des liaisons douces le long des haies existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase chantier. Le site du projet est bordé au nord par la route départementale D762 reliant Chalonnes-sur-Loire à Bourgneuf-en-Mauges qui est classée voie bruyante par arrêté préfectoral. Il se situe en dehors de toute autre source de bruit notable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations générées se limitent à la phase chantier du projet. Elles sont liées à la circulation des poids lourds et des engins de chantier ainsi qu'à leurs manœuvres. Ces vibrations seront donc limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses se limiteront à celles produites par l'éclairage public en bordure de voirie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa surface, le projet est soumis à une gestion des eaux pluviales au titre de la Loi sur l'eau. Cette gestion sera assurée par infiltration à la parcelle pour les pluies d'occurrence trentennale et par trois bassins d'infiltration pour les pluies d'occurrence centennale. Les eaux pluviales seront acheminées via des noues et des collecteurs en fond de parcelle.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une production d'eaux usées. Elles seront évacuées et traitées par la station d'épuration de Saint-Laurent-de-la-Plaine à filière boues activées d'une capacité d'environ 1800 équivalent habitant. Cette station est apte à accueillir les eaux usées du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau quartier sera implanté sur une ancienne zone agricole actuellement en zone à urbaniser, il induira donc une modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La démarche ERC appliquée par le projet est la suivante :

EVITER :

- Préservation de la continuité paysagère par le maintien de la trame bocagère existante ;
- Préservation des éléments écologiques d'intérêt : haies, arbres remarquables (favorables grands capricornes), muret en pierre sèche ;
- Adaptation du périmètre d'aménagement pour éviter une zone humide de 690 m² (exclue du projet).

REDUIRE - COMPENSER :

- Création de trois bassins d'infiltration s'inscrivant dans des espaces verts et une "coulée verte" ;
- Création d'une zone humide de compensation ;
- Création d'espaces verts en gestion différenciée et revalorisation de certaines haies.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site ne présente pas d'enjeux importants en terme de faune et de flore. Le site se situe en dehors de tous les zonages de protection et n'est pas concerné par des risques notables.

Le projet applique des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et applique des mesures de développement durable (gestion économe de l'espace, création d'espaces verts, jardin humide pédagogique, liaisons douces etc.). A ce titre il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MAUGES - SUR - LOIRE

le. 15/07/2020

Signature

Gilles PITON,
Le Maire,
Mauges-sur-Loire,



